

## COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :**  
**D\_2022\_2\_17**

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 13 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Adjoint.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 08 Avril 2022

Présents : 10

**Présents** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé

Votants : 18

**Objet : Contractualisation :**  
**FIPDR 2022 - sécurisation**  
**école**

**Pouvoirs :**

Madame BASTIEN Joëlle a donné pouvoir à Madame LINARD Danielle  
Madame GANE Cécile a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie  
Monsieur LACROIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André  
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise  
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise  
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André  
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline  
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur ANDRE Jean-Luc

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame BASTIEN Joëlle, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

**Secrétaire de Séance :** Madame Danielle LINARD

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au titre du FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) programme S- sécurisation des établissements scolaires avait été accordé pour 2500€, correspondant à 50% du montant des dépenses.

Il est proposé pour cette année de réaliser une nouvelle demande au titre du FIPDR 2022 concernant la sécurisation des établissements scolaires.

Le taux de subvention variera entre 20 et 80% maximum du coût total HT de l'opératin d'équipement (déterminé en fonction du caractère prioritaire du projet et de la capacité financière du porteur de projet).

Les travaux envisagés seraient la pose d'une alarme anti-intrusion, d'un interphone vidéo, d'une caméra.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIPDR 2022.

**Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0**

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
**Le 1er Adjoint,**  
**André ARNAL**

